



**Demande de contribution
pour l'assainissement des bâtiments agricoles pollués par des PCB**

Personne requérante (physique ou morale) :

N° d'exploitation : GE66

NOM, Prénom / Société :

Date de naissance :

Rue, NPA / Localité :

Téléphone :

E-mail :

Mesure :

Afin de préserver un environnement sain et d'améliorer la sécurité des denrées alimentaires, une contribution pour être accordée pour **l'assainissement des bâtiments agricoles pollués aux PCB.**

Objet :

- Description du projet d'assainissement des bâtiments agricoles pollués par des PCB:

Montant :

- Jusqu'au **31 décembre 2027** : maximum **75%** ;
- Puis, du 1er janvier 2028 jusqu'au **31 décembre 2030** : maximum **50%** ;
- Cette subvention est calculée sur le montant l'investissement éligible, déduction faite de toute autre subvention publique, notamment la subvention fédérale.

Conditions :

- Disposer d'une exploitation d'au moins 0.20 UMOS ;
- Respecter les prestations écologiques requises ;
- Durée d'amortissement : 20 ans.

Annexes à joindre :

- Résultats du diagnostic concernant les installations contaminées par les PCB ;
- Diplôme de formation professionnelle agricole ;
- Devis et récapitulatif des coûts : si possible au moins 3 offres comparatives pour des fournitures > 100'000 francs, services ou second œuvre > 150'000 francs ; gros œuvre > 300'000 francs ; si applicables, demeurent réservées les conditions AIMP – Accord Intercantonal sur les Marchés Publics ;
- Plan de financement de l'installation ;
- Si invest. > 100'000 francs : budget partiel et 2 dernières comptabilités (bilans et comptes des résultats).

Coordonnés bancaires :

Si la demande est collective ou la personne requérante ne perçoit pas de paiements directs, coordonnées bancaires pour le versement du soutien financier :

Titulaire du compte :

IBAN : C H _____

Important :

- La mesure prend fin le **31 décembre 2030**. La date indiquée correspond à l'échéance maximale pour que l'OCAN puisse rendre une décision. Il incombe à la personne requérante de fournir un dossier complet, conforme aux exigences de l'OCAN, au plus tard deux mois avant cette date limite, faute de quoi l'instruction ne peut être garantie.
- Si la personne requérante est une société, joindre autant de fois cette page que de personnes dans la société et chaque personne signe sa page correspondante. Si la société comprend plus de 10 personnes, contacter l'OCAN pour les informations requises.
- Le(la) soussigné.e :
 - Atteste l'exactitude de l'ensemble des renseignements transmis (annexes incluses) et comprend que si les renseignements donnés se révèlent inexacts, une entrée en matière peut être refusée ou le remboursement de la subvention exigé immédiatement (demeurent réservées les sanctions administratives et pénales) ;
 - Donne tout pouvoir à l'OCAN de prendre auprès des tiers et des services officiels tout renseignement pertinent pour l'instruction de la demande, notamment sa comptabilité, ses engagements bancaires, ses polices d'assurance, ses déclarations et décisions d'impositions auprès de l'administration fiscale ;
 - Comprend que les données sont susceptibles d'être transmises aux autorités administratives et décisionnelles compétentes dans le cadre de l'octroi des aides financières et des contrôles et révisions auxquels les institutions sont soumises ;
 - **Comprend qu'en cas de travaux / d'acquisitions anticipé(e)s (avant la décision), le soutien financier peut être refusé.**

Lieu et date :

Signature de la personne requérante :

.....

.....

Formulaire dûment complété et signé à retourner avec les annexes

par e-mail :

ocan.ameliorations-structurelles@etat.ge.ch

ou

par courrier

Office cantonal de l'agriculture et de la nature
Ch. Pont-du-Centenaire 109
1228 Plan-les-Ouates